



MIKOLAJKI
du 13 au 15 octobre 1999

Séminaire de recyclage des huissiers
de justice polonais



*De gauche à droite :
Me Darek POTKANSKI, Président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice de Pologne,
et M. Janusz NIEDZIELA, vice-Ministre de la Justice*

Left to right : Mr Darek POTKANSKI, President of National Chamber of Judiciary Officers,
and Mr Janusz NIEDZIELA, vice minister of Justice

Ce séminaire s'est tenu du 13 au 15 octobre 1999 à Mikolajki, très belle localité sise au pays des lacs de Mazurie. Le nombre des participants a été important : près de 600 personnes.

Y étaient conviées des personnalités telles que :

- Me Janusz NIEDZIELA, Secrétaire d'Etat au Ministère de la Justice,

- Mme Krystyna BILEWICZ, vice-Directrice du Département des Cours de justice et Notariats au même ministère

- Mme Alicja HUZIUK, Chef du département exécutoire des jugements au Ministère de la Justice,

- ainsi que différents représentants du corps scientifique à savoir les Prof. dr. hab. :

Kazimierz LUBINSKI,
Włodzimierz PIOTROWSKI,
Henryk MADRZAK,
Sławomir DALKA,
Andrzej MARCINIAK,
Janusz JANKOWSKI,
Tadeusz ERECINSKI,
Zdzisław SWIEBODA,
Mieczysław SAWCZUK,
Józef SOBKOWSKI,
Dr. Piotr RACZKA et
Dr. Zbigniew SZCZUREK.

Les présidents des différentes cours de justice de toute la Pologne y ont également participé.

Le Président du Conseil National des Huissiers de Justice, Me Dariusz POTKANSKI, a salué, dans sa conférence inaugurale, les participants et les personnes invitées.

Après la partie officielle, fut abordée la réalisation du riche programme scientifique et de formation. La partie séminariale s'est réunie autour des questions suivantes :

- la procédure d'exécution forcée,
- les méthodes de travail de l'huissier de justice,
- les problèmes du droit matériel.

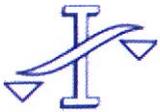
Les rapports présentés ont suscité parmi les auditeurs de longues et vives discussions qui avaient lieu non seulement dans la salle de conférences mais aussi dans les couloirs.

La partie scientifique, organisée sous les auspices du Centre de Recherches des Huissiers de Justice près le Conseil National, a été une grande réussite. Elle a été consacrée à l'analyse et l'évaluation de la loi en date du 29 août 1997 sur les huissiers de justice et l'exécution forcée. C'est la première fois qu'était organisée une si importante réunion pour commenter et discuter les différents effets de la loi sur les huissiers de justice, deux ans

après son entrée en vigueur. Les conclusions rassemblées sont positives et nous remplissent d'optimisme.

On a cependant souligné que l'image complète de l'exécution forcée, après sa réforme de 1997, sera à apprécier à nouveau d'une façon plus détaillée au cours de quelques années qui viennent. On a indiqué aussi les articles et paragraphes de cette loi nouvelle qui, après deux ans de fonctionnement, seront à corriger. Il est souhaitable de souligner ici que, parmi les organismes autogestionnels qui regroupent les représentants des différentes professions juridiques en Pologne, seuls les huissiers de justice possèdent un centre de recherches, structure autonome sous la responsabilité d'un conseil scientifique se composant des meilleurs experts de l'exécution forcée de Pologne. Cet état de fait emplit les huissiers de justice polonais d'un orgueil bien justifié.

A l'occasion du séminaire et du symposium a eu lieu également le Congrès National de l'Association des Huissiers de Justice (fondée en 1981) dont les actions ont amené le vote en 1997 de la loi sur les huissiers de justice et sur l'exécution forcée. Ces années de fonctionnement de l'Association nous ont permis de nous unir et de relever le prestige des représentants de cette profession, de regrouper aussi les huissiers de Pologne autour de



Ouverture du séminaire avec, de gauche à droite : Me POTKANSKI, les professeurs LUBINSKI et ERECINSKI

Opening seminar with, left to right : Mr POTKANSKI, professors LUBINSKI and ERECINSKI

l'idée de l'amélioration de l'exécution forcée, d'introduire des huissiers polonais dans le sein de l'Union Internationale des Huissiers de Justice et d'organiser des structures d'autogestion fonctionnant d'une manière irréprochable.

Pendant ce congrès, a été mise au vote la décision de liquider l'Association des Huissiers de Justice au profit de la formation d'une autogestion professionnelle (conformément à la loi de 1997), chargée de réaliser les devoirs qui incombaient à cette Association rendue caduque. La rencontre de Mikolajki a été une excellente occasion de nouer

des amitiés nouvelles et de resserrer les liens qui existent déjà.

Malgré le très grand nombre des activités, un peu de temps fut réservé à la détente et à la découverte de la magnifique nature de cette région de Mazurie.

Une rencontre semblable sera organisée l'année prochaine. Les lecteurs de UIHJ MAGAZINE et le conseil Permanent de l'UIHJ en seront informés.

Pour terminer, j'aimerais ajouter que l'année 2000 nous impose des tâches nouvelles. Elles porteront sur le thème de l'accroissement du prestige

professionnel des huissiers de justice.

Cette année 2000, nous organiserons également le deuxième Congrès des Huissiers de Justice Polonais. Il précisera les devoirs nouveaux qui incombent aux huissiers de justice pour les années qui viennent.

L'année 2000 sera aussi l'année du Congrès International de l'UIHJ d'Athènes et nous tenons à y participer d'une façon active.

Dariusz POTKANSKI

Président du Conseil National des Huissiers de Justice Polonais

Deux Européens en Amérique Française

Le 20 septembre 1999, le président Jacques ISNARD et son collègue du bureau exécutif de l'Union Internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires (UIHJ) Luc CLAES ont rencontré la direction générale au siège de la Chambre des huissiers de justice du Québec (CHJQ), à Montréal. Petits discours de circonstance. Signature du livre d'or.

Sous un soleil radieux, un trajet de 260 kilomètres nous conduit vers Québec, la capitale nationale. L'hôtel Loews, le Concorde est situé place Montcalm, que la publicité surnomme les Champs-Élysées de Québec. Cette rue dont la longueur est inversement proportionnelle au prestige du nom, permet d'accéder aux monuments du Général de Gaulle et de Jeanne d'Arc qui, sentinelles silencieuses, mon-

tent la garde sur le parc de Champs-de Bataille, l'un des plus vastes et plus beaux du genre en Amérique, où les troupes du général anglais Wolfe prirent position sur les plaines d'Abraham à l'aube du 13 septembre 1759 pour vaincre le général français Montcalm. La vie des deux généraux, comme celle d'un peuple, bascula ce jour-là dans l'histoire.

Le travail débute par une série de rencontres qui visent à mettre à contribution l'expérience des huissiers de justice européens sur la procédure de recouvrement des créances et sur l'inversion du contentieux. Souhaitant la bienvenue à ses collègues de l'UIHJ et aux participants à cette séance de travail, le président de la CHJQ, Alain COULOMBE, se dit heureux de bénéficier d'un éclairage fort utile en vue d'améliorer les règles du Code de procédure civile pour rendre encore plus accessible l'exercice des droits judiciaires aux québécois, à l'heure où se déroulent les importants travaux du Comité de révision de la procédure civile.

Outre Mes ISNARD, CLAES et le président COULOMBE, les personnalités suivantes participent à la rencontre animée par Ronald DUBE, Me Marie-Josée LONGTIN, directrice générale associée aux affaires législatives au ministère de la justice du Québec et membre du Comité de révision de la procédure civile, Me Jacques PINSONNAULT, avocat au ministère de la justice du Québec, M. le Professeur Hubert REID, professeur retraité de la faculté de droit de l'Université Laval et membre du Comité de révision de la procédure civile, Mme Sylvie de GRANDMONT, vice-présidente de l'office des professions du Québec, le confrère André MATHIEU, huissier de justice, membre du Comité administratif de la CHJQ et secrétaire permanent de l'UIHJ pour les Amériques et Me Bernard GODBOUT, avocat et conseiller juridique de la CHJQ.

L'animateur présente les documents de participation et propose que la discussion s'articule sous l'angle du « *comment recouvrer une créance* »



non contestée d'une manière rapide, efficace, économique, sans déranger inutilement le système judiciaire ».

Le président ISNARD indique que la commission de Bruxelles a émis une recommandation visant à améliorer au sein de l'Union Européenne l'efficacité des procédures de recouvrement accélérées. En fait, il s'agit d'obtenir, lorsque la créance n'est pas contestée, l'obtention d'un titre exécutoire avec des formalités réduites et dans des délais limités. Ces procédures devraient se dérouler de manière accélérée avec un minimum de charges financières et s'appliquer sans limite quant au montant du litige. Il soutient également la thèse que si les acteurs du secteur judiciaire des pays n'interviennent pas dans un contexte de mondialisation des activités commerciales, les agents du monde économique n'hésiteront pas à intervenir selon leurs propres règles du jeu avec le risque de fragiliser le droit du débiteur d'être dûment informé de la mise en oeuvre d'une procédure de recouvrement.

La procédure de recouvrement accéléré ou simplifié des créances en usage en France et en Belgique, commence par une requête en injonction de payer, signée par le créancier ou son mandataire, ensuite examinée par un juge qui rend une ordonnance signifiée par



De gauche à droite :

M. Ronald DUBÉ, Directeur Général et Secrétaire de la CHJQ,
M. André MATHIEU, Trésorier de la CHJQ et Secrétaire permanent de l'UIHJ pour les Amériques,
Mme Linda GOUPIL, ministre de la Justice du Québec,
Me Jacques ISNARD, Président de l'UIHJ,
M. Alain COULOMBE, Président de la CHJQ
Me Luc CLAES, Membre du bureau exécutif de l'UIHJ,
M. Bernard DODBOUT, Conseiller juridique de la CHJQ

Left to right :

Mr Ronald DUBÉ, General director and Secretary of QCOJ,
Mr André MATHIEU, Treasurer of QCOJ and standing secretary of IUJO for the Americas,
Mrs Linda GOUPIL, Quebec Minister of Justice,
Mr Jacques ISNARD, President of IUJO,
Mr Alain COULOMBE, President of QCOJ
Mr Luc CLAES, member of executive bureau of the IUJO,
Mr Bernard GODBOUT, lawyer and legal advisor for the IUJO.

ministère d'huissier de justice. Le président ISNARD cite de mémoire que pour une population de 60 millions d'habitants en France, un million d'injonctions de payer sont signifiées annuellement ; plus ou moins 5 % sont contestées ; 1 % des contestations se tra-

duisent par le rejet de la procédure. Me Luc CLAES complète cette présentation en insistant sur les délais entre chacune des étapes en Belgique.

Treize pays d'Europe sur 15 reconnaissent l'injonction de payer. Pour des créances non

contestées et suivant des conditions requises par la loi, on évite ainsi d'encombrer les tribunaux parce que généralement, la créance est indiscutable. Cette manière *de faire parler le silence du débiteur*, s'avère rapide - de trois semaines à deux mois - et peu coûteuse.

La méthode allemande prévoit le dépôt d'une requête auprès d'un organisme central qui, dans les huit jours, adresse une lettre au débiteur. Ce dernier doit réagir dans les dix jours sinon le créancier obtient un titre exécutoire sans contrôle judiciaire. Au coût d'une lettre et à la rapidité - trois semaines - on oppose l'inconvénient de la contestation possible à l'étape de l'exécution.

La rencontre est ajournée après un bref échange sur la procédure française d'exécution des décisions de justice.

Le 21 septembre, Mme Linda GOUPIL, Ministre de la Justice du Québec, Ministre responsable de l'application des lois professionnelles et Ministre de la Condition féminine, accueille avec beaucoup de chaleur les dignitaires de l'UIHJ et les représentants de la CHJQ à son cabinet de Québec. Me Nathalie CHOUNARD, son attachée politique, assiste à la rencontre.

M. le Président ISNARD reprend ce qu'il répète aux ministres de la justice de tous les pays qu'il visite dans l'exercice de sa fonction présidentielle, à savoir que tout milite dans le conteste judiciaire mondial pour l'épanouissement d'une trilogie de professionnels du droit : le juge dont le rôle est de dire le droit, l'avocat dont la mission est d'assurer l'assistance et la représentation des parties au procès et l'huissier de justice indispensable pour assurer l'exécution des décisions de justice.

L'une des missions de l'UIHJ, devait poursuivre le président ISNARD, consiste à promouvoir sur le plan mondial et dans les cinquante-deux pays membres, l'organisation de professionnels libéraux spécialisés en matière d'exécution, qui répondent tous aux mêmes normes de base, notamment celle d'une formation intellectuelle de niveau universitaire.

Bien au fait des objectifs de l'UIHJ et de son apport indéniable au développement de la profession d'huissier de justice, Madame la Ministre de la Justice loue la sensibilité de ses dirigeants envers le phénomène de la mondialisation des affaires qui, dans une certaine mesure, influence les activités judiciaires entre les pays.

Dans une société qui ne cesse de réglementer, comment allons-nous redéfinir le rôle de l'huissier de justice québécois ? Il faut faire preuve de prudence, parce que la réalité n'est pas nécessairement la même partout dans le monde. La profession est autonome en matière de formation, ses membres doivent nous dire pourquoi la situation actuelle doit être changée et pourquoi les modifications sont nécessaires. Les défis sont énormes et nos préoccupations doivent être pensées à long terme ; de quoi sera fait l'avenir des huissiers de justice ? Elle nous invite à soumettre des propositions concrètes. L'évolution se fera avec les gens du milieu et nos décisions devront tenir compte des réalités locales et mondiales.

Au terme de la rencontre, nous avons pris le temps de décanter nos idées dans le but de mettre en commun nos perceptions et suggérer des orientations. Après une courte visite au cœur du vieux Québec, le retour vers Montréal s'est effectué sous une pluie battante pour une bonne partie du trajet et le président ISNARD de chercher à comprendre pourquoi il pleut toujours lorsqu'il séjourne à Québec ?





Two Europeans in French-speaking America



De gauche à droite :

- M. André MATHIEU, Trésorier de la CHJQ et Secrétaire Permanent de l'UIHJ pour les Amériques (Treasurer of QCJO and standing secretary of IUJO for the Americas)
- M. Ronald DUBÉ, Directeur général et secrétaire de la CHJQ (General Director and secretary of QCJO)
- Me Luc CLAES, membre du bureau exécutif de l'UIHJ (Member of executive bureau for the IUJO)
- Me Jacques ISNARD, Président de l'UIHJ (President of IUJO)
- M. Alain COULOMBE, Président de la CHJQ (President of QCJO)

On 20 September 1999, Jacques ISNARD, President, and Luc CLAES from the executive bureau of the International Union of Judicial Officers (IUOJ) met the general management of the Quebec Chamber of Judicial Officers (QCJO) in Montreal. Short speech for the circumstances. Signature of the guest register.



In brilliant sunshine, we drove 260 kilometers to Quebec, the national capital. The Concord Loews hotel is located on place Montcalm, that publicity dubs the Champs-Élysées of Quebec. The street, whose length is in inverse proportion to its publicity, gives on the General de Gaulle and the Jeanne d'Arc monuments which stand in silent tribute to Battlefield park, one of the largest and most beautiful on the North American continent, where the troops of the English general Wolfe took position on the Abraham plain at daybreak on 13 September 1759 to overcome the French general Montcalm. History upset the life of both generals, and the entire population that day.

The work started with a series of meetings with the objective of contributing the experience of European judicial officers on debt collection procedures and the inversion of disputes.

After welcoming his colleagues from IUJO and the participants to the working session, the President of QCOJ, Alain COULOMBE, said that he was happy have the advantage of very helpful counsel on improving the rules of the Code of Civil Procedure, to make the exercise of judicial rights more accessible to the citizens of Quebec. At a time when major work is being done by the committee for the revision of the civil procedure.

In addition to Mr. ISNARD, Mr. CLAES and President COULOMBE, the following persons also took part in the meeting led by Mr. Ronald DUBÉ : Mrs. Marie-Josée LONGTIN, general director of legislative affairs at the Quebec Ministry of Justice and member of the committee for the revision of the civil procedure, Mr. Jacques PINSONNAULT, lawyer with the Quebec Ministry of Justice, Professor Hubert REID, retired professor of the Laval University law school and member of the committee for the revision of the civil procedure, Mrs. Sylvie de GRANDMONT, vice-president of the Quebec office of professions, our colleague André MATHIEU, judicial officer and member of the administrative committee of QCOJ and IUJO Standing Secretary for the Americas, and Mr. Bernard GODBOUT, lawyer and legal advisor for the IUJO.

The discussion leader presented the participation documents and proposed to consider the discussion from the standpoint of « *how to collect an unchallenged debt quickly, efficiently, cheaply, without disturbing the judicial system unnecessarily* ».

President ISNARD indicated that the Brussels Commission had issued a recommendation to improve the efficiency of accelerated collection procedures. In fact, when a debt is not challenged, the object is to obtain an enforceable act with

limited formalities and within a short time. These procedures should be fast, with minimum financial cost and should be applied without limit as to the amount of the claim. He also supported the idea that if judicial agents in the country do not take action in the context of internationalisation of commercial activities, economic agents will not hesitate to act according to their own rules, with the risk of weakening the debtor's right to be duly informed about the initiation of a collection procedure.

The accelerated or simplified debt collection procedure used in France and in Belgium begins with an order to pay, signed by the creditor or his representative, which is examined by a judge and served by a judicial officer. President ISNARD recalled that for a population of 60 million in France, one million orders to pay are served annually ; about 5 % of these are refuted ; 1 % of the refusals result in rejection of the procedure. Mr. Luc CLAES completed this presentation by insisting on the periods of time between each stage in Belgium.

Thirteen European countries out of 15 recognise an order to pay. For claims which are not refuted and depending on the conditions required by law, this unblocks the courts because by and large the debt is not refutable. This way of giving voice to the debtor's silence is fast – between three





De gauche à droite :

Me Nathalie CHOUINARD, attachée politique de la ministre de la Justice du Québec,
Mme Linda GOUPIL, ministre de la Justice du Québec,
M. André MATHIEU, Trésorier de la CHJQ et Secrétaire permanent de l'UIHJ pour les Amériques,
M. Ronald DUBÉ, Directeur Général et Secrétaire de la CHJQ,
Me Luc CLAES, Membre du bureau exécutif de l'UIHJ,
Me Jacques ISNARD, Président de l'UIHJ,
M. Alain COULOMBE, Président de la CHJQ

Left to right :

Mrs Nathalie CHOUINARD, political attaché of the Quebec Minister of Justice,,
Mrs Linda GOUPIL, Quebec Minister of Justice,
Mr André MATHIEU, treasurer of QCJO and standing secretary of IUJO for the Americas,
Mr Ronald DUBÉ, General director and Secretary of QCOJ,
Mr Luc CLAES, member of executive bureau of the IUJO,
Mr Jacques ISNARD, President of IUJO,
Mr Alain COULOMBE, President of QCJO

weeks and two months – and inexpensive.

The German system provides for filing a petition with a central organisations which addresses a letter to the debtor within eight days. The debtor must react within ten days, if

not the creditor obtains an enforceable act without judicial control. The advantage of an inexpensive proceeding : the cost of the letter, and the speed – three weeks – is offset by the disadvantage of there being no possible refutation at the enforcement stage.

The meeting was adjourned after a short exchange on the French procedure for enforcing judicial decisions.

On 21 September, Mrs. Linda GOUPIL, Minister of Justice of Quebec, Minister responsible for the application of professional laws, and Minister of Situation of Women, warmly welcomed the officers of the UIJO and the representatives of the QCJO in her cabinet. Mrs. Nathalie CHOUINARD, her political attachée attended the meeting.

President ISNARD repeated what he says to the ministers of justice of all the countries he visits in the exercise of his presidential duties, that everything in the current world context stands in favour of developing a three-party judicial team : the judge whose role is to interpret the law, the lawyer whose role is to ensure assistance and representation of the parties to the case, and the indispensable judicial officer to ensure enforcement of judicial decisions.

One of the missions of the IUJO, President ISNARD continues, consists of promoting the organisation of independent professionals specialised in enforcement, on a worldwide scale, and in the fifty-two member countries : professionals who all meet the basic standards, particularly intellectual training at university level.

The Minister of Justice, well aware of the IUJO objectives and its undeniable contribution to the development of the profession of judicial officer, praised the IUJO officers for their sensitivity to internationalisation in business which has a certain influence on judicial activities between countries.

In a society that is constantly creating new regulations, how can the role of the judicial officer be redefined in Quebec? Care is needed, because the real situation is not necessarily the same everywhere in the world. The profession is independent as concerns training, its members must say why the current situation needs changing and why modifications are needed. The challenges are enormous and our concerns must be considered in the long term; what will the future of judicial officers be? She invited us to submit concrete proposals. The evolution will be decided with people from judicial circles and our decisions must take account of the actual situation locally and worldwide.

At the end of the meeting, we took the time to let our ideas settle, in order to pool our perceptions and to suggest guidelines. After a short visit to the heart of historic Quebec, we returned to Montreal in a downpour most of the way, leaving President ISNARD to wonder why it always rains when he visits Quebec.

La nouvelle a pris tout le monde par surprise autant l'ensemble de la profession que la communauté juridique... André MATHIEU, ce véritable "mentor" bien connu de nous tous, s'est toujours dévoué pour le développement de sa profession au Québec.

La Chambre des Huissiers de justice a récemment institué un comité d'inspection professionnelle dans le but d'assurer au public une protection accrue par l'accès à des services juridiques de qualité, ce qui inclus bien évidemment les avocats et toutes personnes physiques ou morales qui nécessitent les services de l'huissier de justice, se devait de choisir une personne répondant à des critères de qualité. En instituant ce comité d'inspection professionnelle, elle répond ainsi à une exigence du Code des professions qui identifie la protection du public comme principale raison d'être des ordres professionnels.

Contrairement au Syndic dont l'intervention est essentiellement curative puisqu'il est chargé d'assurer le respect de la Loi et des règlements de l'Ordre, ce qui l'oblige à sévir contre les huissiers de justice qui transgressent l'une ou l'autre de leurs obligations.

L'inspection professionnelle, quant à elle, se doit d'offrir une gamme de services dont le but est d'aider les huissiers de justice à maintenir, voire à améliorer leur niveau de compétence et de qualité, en un mot agir en amont des problèmes donc agir par la prévention. Quel personnage autre que Me MATHIEU peut se targuer d'insuffler ces critères, lui qui côtoie ses pairs de nombreux pays depuis maintenant trente-trois ans. Tenant en compte la situation des huissiers de justice au Québec, Me Mathieu aura très certainement une lourde tâche à accomplir, particulièrement dans le contexte hautement compétitif du marché d'aujourd'hui et surtout du fait que l'ordre des Huissiers n'existe que depuis 1995 et où tout reste à faire.

Ce dernier aura dans un premier temps à mettre en place le programme d'inspection professionnelle qu'aura préparé le comité d'inspection professionnelle; il devra de plus préparer, rédiger voire améliorer et actualiser les guides et formulaires nécessaires à l'inspection, les aspects pratiques et théoriques et surtout se familiariser avec son nouveau rôle par un apprentissage de terrain.

Il devra promouvoir le sens de l'éthique, la compétence et la responsabilité des membres par la formation continue et en prenant aussi acte des contraintes de la profession tout en vérifiant que les membres se



Nomination à la Chambre des Huissiers de Justice du Québec

André MATHIEU, Secrétaire permanent des Amériques, accède à l'Inspectorat de son ordre professionnel



Par Michèle PAQUETTE
huissier de justice
chargée de mission à UIHJ

conformement aux lois et règlements qui régissent cette dernière.

Son travail d'inspection comportera très certainement un volet dit "administratif" tout aussi essentiel à la pratique du terrain : comptabilité, *fidéicomis*, tenue de bureau, gestion du personnel et des maîtres de stages, facturation, relations entre citoyens ou mandants, équipements divers ainsi que tous aspects donnant une image factuelle de ce pro-

fessionnel du droit que représente et que doit être l'huissier de justice d'aujourd'hui et de demain tel qu'il existe notamment dans plusieurs pays Européens.

Il sera aussi appelé à faire des visites d'inspection professionnelle chez les huissiers de justice, faire les recommandations qu'il jugera utiles et finalement établir un rapport de visite au service de l'inspection professionnelle qui, à son tour, transmettra des recommandations

précises touchant l'une ou l'autre des composantes des visites effectuées chez les professionnels du Québec. Si, de l'avis de l'inspecteur, un huissier de justice présente des lacunes sérieuses, son dossier sera alors acheminé au Comité d'inspection professionnelle qui pourra décider d'ordonner la tenue d'une enquête spéciale sur la compétence professionnelle de cet huissier.

Lorsque les inquiétudes de l'inspecteur se trouveront ainsi

validées, le comité pourra recommander que cet huissier suive un stage de formation et des cours de perfectionnement. Il pourra aussi recommander, lorsqu'il croit que la protection du public le commande, une limitation ou la suspension de son droit d'exercice pendant la durée de ce stage qui ne pourra cependant excéder un an.

Il va de soi que l'étude d'huissiers de justice PAQUETTE & Associés, à laquelle il était associé et où il exerçait depuis plus d'un quart de siècle, perd un confrère de grande valeur. Toutefois, pour autant que les huissiers de justice québécois veuillent véritablement se donner une nouvelle image dynamique et différente de ce que le passé connu, nous croyons sincèrement que la profession entière gagnera à le connaître et s'en fera un ami qui saura très certainement faire des suggestions intéressantes à chacun de nous. Sa grande connaissance de la profession et ses valeurs hautement appréciées revaloriseront cette fonction devenue au Québec extrêmement avilie et qui en a, sans ambages, un réel besoin.

En ma qualité d'associée et de partenaire privilégiée, André MATHIEU, en mon nom personnel et au nom de tous les huissiers de justice, je vous souhaite bonne chance dans cette nouvelle orientation de carrière professionnelle. ♦

Nomination to the *Chamber of Judicial Officers of Quebec*

André MATHIEU,

**Standing secretary
for the Americas,
accesses to the post of Inspector
of his professional association**

By Michèle PAQUETTE
*Judicial Officer,
on official assignment to the IUJO**

***The news took everyone
by surprise both the judi-
cial community and the
profession as a whole.
André MATHIEU, the
"mentor" we all know
well, has always been
devoted to developing his
profession in Quebec.***

The Chamber of Judicial Officers recently set up a professional inspection committee to improve public protection by providing access to quality judicial services. This of course includes lawyers and all physical or moral persons who need the services of a judicial officer. The Chamber owed it to itself to choose someone who meets all the quality criteria. By creating this



professional inspection committee, the Chamber thus meets a requirement of the Professional Code which cites public protection as the main reason behind the existence of professional associations.

This sets it apart from the syndic, which intervenes essentially on a problem-solving basis since its mission concerns respect of the law and the regulations of the association—this means that it must take action against judicial officers who violate any of their obligations.

Professional inspection on the other hand, is meant to offer a range of services to help judicial officers maintain and improve their skills and the quality of their services in other words to use prevention before problems occur. Who else but our colleague MATHIEU, who has worked with his peers from many countries for 33 years now, meets these criteria so well? Mr. MATHIEU will certainly have a difficult task, in view of the situation of judicial officers in Quebec, particularly in the highly competitive context of today's market, and the fact that the Association of Judicial Officers only started in 1995 so that much remains to be done.

The Association must start by putting in place the professional inspection programme prepared by the professional inspection committee. It will have to prepare, draft and improve where need be, the

guides and forms to be used for the inspection plus the practical and theoretical aspects and above all it will have to learn about this new role in the field. The job will entail promoting a sense of ethics, competence and responsibility of members by continuing education classes. It will note the constraints of the profession while verifying that members comply with the laws and regulations governing it. Inspection work will very certainly have an "administrative" side which is also crucial for work in the field: accounting, trust, keeping an office, managing the personnel and the instructors, invoicing, maintaining relations with citizens and principals, managing the various types of equipment and all the aspects which give a true image of the legal professional represented by today's and tomorrow's judicial officer, an image closer to the one found notably in several European countries.

The inspector will also be called on to make inspection visits to judicial officers, to give them the recommendations he feels necessary and finally to draft a visit report for the professional inspection service which, in turn, will transmit specific recommendations having to do with one aspect or another of the visits to professionals in Quebec.

If the inspector feels that a judicial officer shows serious shortcomings, his file will be sent to the professional ins-

pection committee which can decide to order a special enquiry on the professional competence of that judicial officer. When the inspector's fears prove justified, the committee can recommend that the judicial officer take a training and improvement course. If the inspector feels that the protection of the public is at stake, he can limit or suspend the judicial officer's right to exercise for the duration of the course which shall not exceed one year.

It goes without saying that the PAQUETTE & Associés firm of which André MATHIEU has been a partner and where he has exercised for more than a quarter of a century, will be losing a valuable colleague. But, since the judicial officers in Quebec truly want to create a new dynamic image, different from that of the past, we sincerely believe that the entire profession will benefit from getting to know him and will find a friend who will certainly have interesting suggestions for all of us.

His thorough knowledge of the profession and his highly appreciated sense of values enhance this function whose reputation has been badly debased in Quebec and which undeniably needs brightening. In my capacity as an associate and privileged partner of André MATHIEU, in my own name and on behalf of all judicial officers, we wish him good luck in this new orientation of his career. ♦

L'huissier en République Tchèque : une réelle perspective

Le projet de création en République Tchèque d'un corps d'huissiers de justice au statut libéral qui se substituerait à l'actuelle fonction administrative n'est pas une nouveauté. Déjà, en 1994, sous l'action du président Baudouin GIELEN, une délégation de l'Union Internationale avait été reçue à Prague par M. Cyril SVODOBA alors vice-ministre de la Justice.

Cette délégation qui comprenait, outre le président GIELEN, Mes Marie-Thérèse CAUPAIN, Jacques ISNARD et Dominique HECTOR, avait longuement plaidé devant un collège de magistrats, avocats, universitaires et journalistes en faveur de l'instauration des huissiers de justice en République Tchèque. Depuis lors, les autorités de ce pays n'avaient plus manifesté le moindre intérêt pour ce projet jusqu'à ce que le gouvernement remette récemment celui-ci à

l'ordre du jour, suivant les formes constitutionnelles en vigueur en République Tchèque.

Le projet, récemment soumis au Parlement et adopté de justesse en décembre en première lecture est l'œuvre d'un groupe d'opposition dans lequel figure l'ex-vice-ministre de la justice, Cyril SVODOBA, inspirateur de l'initiative de 1999.

La majorité gouvernementale renâcla à l'idée d'adopter un texte œuvre de l'opposition, mais... que soutient l'actuel ministre de la justice. Selon M. VESELY, co-auteur du projet, « *l'huissier de justice tchèque dans sa formule libérale devrait être officier public et ministériel et responsable de ses actes. La création de cette profession est indispensable en République Tchèque car il devient urgent d'améliorer le recouvrement des créances et de réduire les distorsions entre les différentes catégories sociales dans cette matière.* »

En effet, devant l'efficacité toute relative des voies d'exécution, de nombreuses officines privées de recouvrement se livrent à cette activité (ndlr : *en République Tchèque, l'exécution est placée sous l'autorité du juge*) et commettent des abus vivement dénoncés par les citoyens.

Les exécutions sont trop longues et marquées du sceau de l'inefficacité affirme M. VESELY.

Le gouvernement doit s'attacher par priorité à aménager un nouveau régime de l'exécution garantissant une meilleure protection des droits des citoyens en privilégiant la notion de procès équitable, notion qui devrait être érigée en dogme pour toute l'Europe. (ndlr : *La République Tchèque est membre de la Convention Européenne des Droits de l'Homme*).

En d'autres termes, devait expliquer encore M. VESELY, pour parvenir à doter la République Tchèque d'un système judiciaire efficace et moderne, il conviendrait de promouvoir la création de l'huissier de justice libéral.

Pour conforter davantage leurs actions et convaincre les parlementaires de leur pays de l'intérêt d'opter pour une mutation du statut de l'huissier de justice, le groupe d'experts en charge du projet a organisé le 17 février dernier, sous l'égide de la Commission des lois du Parlement de la République Tchèque, un colloque portant sur l'institution de "l'officier judiciaire".

Ce colloque comptait la participation, outre de nombreuses



personnalités tchèques, de M. Jan MAZAK, Président de la Cour Constitutionnelle de la République Slovaque, du Président de l'Union Internationale, Jacques ISNARD, de Me Patrice NOCQUET, représentant de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice de France, et de Me Charles VANHEUKELLEN, Président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice de Belgique accompagné de Me Marcel BRIERS. L'assistance était composée de juristes, professeurs d'universités, chefs d'entreprises, membres du barreau, personnalités du monde politique etc..

Il s'agissait de mettre en exergue, devant un auditoire particulièrement varié, les aspects de la profession d'huissier de justice indépendant tirés de différentes expériences, l'une récente, en vigueur depuis 4 ans en République Slovaque (*la République Slovaque est issue en 1992 de la scission de la Tchécoslovaquie*), les autres plus anciennes (*Belgique et France*) ceci à l'aube des grands projets qui se dessinent dans le cadre du futur espace Européen de justice à l'intérieur duquel les Tchèques aspirent à adhérer à brève échéance.

Sur la base du projet de statut libéral de l'huissier de justice soumis au parlement tchèque, inspiré, selon le présentateur du projet, des modèles français et slovaque, de nombreux sujets ont été abordés suscitant de nombreuses questions notamment sur la dualité des fonctions d'agent chargé de l'exécution des décisions et de celle d'officier public et ministériel

indépendant. La discipline des huissiers de justice, le contrôle des activités, la responsabilité, mais encore le *numerus clausus*, le rôle de conseil autant de questions qui ont animé les discussions.

« *C'est un nouveau droit matériel qui s'ouvre...* » affirmait un professeur de droit.

Au cours des débats, il fut indiqué que le taux de recouvrement des créances en République Tchèque est de 40 à 50 % en moyenne (75 à 85 % selon le cas en France et au Benelux) et que la moindre exécution nécessite des années d'attente, ce qui justifie le projet actuel fondé sur des critères plus "commerciaux".

Tour à tour, Me Patrice NOCQUET (France), Me Charles VANHEUKELLEN et Me BRIERS (Belgique) devaient intervenir.

Le premier pour illustrer par des exemples significatifs l'activité de l'huissier de justice dans le domaine de l'exécution en France, le Président VANHEUKELLEN, insistant sur le rôle en matière d'information de l'huissier de justice en mettant en exergue l'aspect "*professionnel*" et sécurisant de l'huissier de justice notamment dans le domaine concurrentiel et visant les organismes de recouvrement.

Le Président de la Chambre Nationale Belge relatait encore les différentes méthodes de recouvrement existantes en matière de modes alternatifs de règlement des litiges et énonçait les grands principes en matière de transparence patrimoniale. Il achevait son intervention par

une référence au domaine de la responsabilité en insistant sur le principe de proportionnalité.

Me Marcel BRIERS énonçait, par le détail, le processus de l'exécution visant les différentes étapes, les actes successifs de la procédure de la vente aux enchères et terminait le rôle de l'huissier de justice par cette matière. Il achevait son intervention par un exposé sur la formation de l'huissier de justice, sa déontologie et les règles disciplinaires.

Le Président Jacques ISNARD analysait les différentes doctrines en matière d'exécution, livrant des éléments de droit comparé et quelques études comparatives en matière de recouvrement dans les états membres de l'Union Européenne.

Me ISNARD brossait ensuite un bref tableau des institutions internationales en matière judiciaire et fournissait quelques informations sur les perspectives de création d'un espace européen de justice avec, pour hypothèse, l'entrée prochaine de la République Tchèque au sein de l'Union Européenne.

Il indiquait combien il était important, pour l'intégration de ce pays dans l'Union Européenne, de se rapprocher activement des organismes européens et internationaux et incitait les futurs huissiers de justice tchèques à se joindre à leurs nombreux confrères européens au sein de l'Union Internationale.

La réponse, désormais, dépend du législateur tchèque.



The Judicial Officer in the Czech Republic : a genuine perspective

The project of setting up a body of judicial officers in the Czech Republic with a liberal status to replace the present administrative office is not a new one. As early as 1994, under the initiative of President Baudouin GIELEN, Mr. Cyril SVODOBA had welcomed a delegation of the Union Internationale in Prague, the then Vice-Minister of Justice.

This delegation, which besides the President Mr GIELEN, Maîtres Marie-Thérèse CAUPAIN, Jacques ISNARD and Dominique HECTOR had argued before a board of magistrates, lawyers, members of the universities and the press, in favour of the introduction of the judicial officers into the Czech Republic.

Since then, the public authorities of this country no longer has shown the least interest in this project until the government recently put the issue back on the

agenda, although under a rather special constitutional form.

The bill which was recently presented before Parliament and which was passed by a narrow margin (on 3 December 1999) in its first reading, was the work of an opposition group to which belonged the former Vice-Minister of Justice Cyril SVODOBA, which inspired the 1999 (1994?) initiative.

The Government majority reluctantly wishes to accept a text elaborated by the opposition but which is supported by the present Minister of Justice. According to M. VESELY, co-author of the project, the Czech judicial officer in his liberal formalisation should be a public and ministerial officer who is liable for his actions. Mr VESELY declares to us that the establishment of this profession is essential to the Czech Republic, as the collection of debts must be urgently improved and the distortions between the various social categories in this area must be urgently reduced.

Indeed, in view of the relative inefficiency of the judicial system, numerous private collection agencies proceed to executions (Note: *in the Czech Republic execution is under the authority of*

the judge) and commit abuses of power that are strongly criticised by the citizens.

Executions are too lengthy and stamped with the seal of inefficiency, Mr VESELY declares.

The government must consider as a priority the establishment of a new system of execution and enforcement which guarantees a better protection of the rights of the citizens by giving greater importance to the principles of a fair trial, an element that should be raised to the status of a dogma for the whole of Europe (Note : *the Czech Republic is a member of the European Convention of Human Rights*).

In other words, Mr VESELY added, in order to provide the Czech Republic with a modern and efficient judicial system, the creation of the liberal judicial officer must be promoted.

In order to further convince the members of Parliament of his country of the interest to realise changes in the status of the judicial officer, the group of experts commissioned with the project has organised a conference on the institution of the judicial officer on 17 February 2000, under the aegis of the Commission of





the laws of the Parliament of the Czech Republic.

Besides numerous Czech personalities, this conference was also attended by Mr Jan MAZAK, President of the Constitutional Court of the Slovak Republic, by the President of the International Union Mr Jacques ISNARD, by Me Patrice NOCQUET, representative of the National Chamber of Judicial Officers of France and by Me Charles VANHEUKELEN, President of the National Chamber of Judicial Officers of Belgium, accompanied by Me Marcel BRIERS. The audience was composed of lawyers, university professors, company managers, members of the Bar Association, personalities from the political world, etc.

The object was to underline before a particularly interested audience the aspects of the profession of the independent judicial officer drawn from the various experiments : the most recent one in effect already for 4 years in the Slovak Republic (the Slovak Republic came into existence after the scission with Czechoslovakia in 1992) and the older ones (Belgium and France) at the eve of the major projects that have become apparent within the framework of the future European judicial area to which the Czech hope to belong in the near future.

Based on the project of the liberal status of the judicial officer, submitted to the Czech Parliament and which according to the promoter of the bill was inspired by the French and Slovak models, numerous elements were

brought up, leading to many questions on the duality of the duties of an official commissioned with the enforcement of the decisions and that of independent public and ministerial official. The professional ethics of the judicial officers, the supervision of their activities, their liability, but also the restricted intake, the part played as advisor, etc...

One professor of law declared that a new substantive law is opening up.

During the discussions it was pointed out that the collection rate of debts in the Czech Republic is on an average 40 to 50 % (75 to 85 % depending on the individual case in France and in the Benelux) and that the least execution requires years of waiting, which justifies the present project based on more "commercial" criteria.

Me Patrice NOCQUET (France), Me Charles VANHEUKELEN and Me BRIERS (Belgium) intervened in turn.

The first contributor gave important examples of the activities of a judicial officer in the field of execution and enforcement in France, President VANHEUKELEN, while insisting on the part of the information of the judicial officer, underlined the "professional" and reassuring aspect of the judicial officer namely when dealing with the competition and referring to collection agencies.

The President of the Belgian National Chamber further mentioned the various existing alter-

native litigation methods, outlining the leading principles concerning property and ended by making a reference to liability based upon the principle of proportional liability.

Me Marcel BRIERS mentioned in detail the entire process of execution and analysed the various stages, the successive operations and writs of the auction procedure and the part played by the judicial officer in these matters. He rounded off his intervention by making a presentation on the training of the judicial officer, his professional ethics and the disciplinary regulations.

President Jacques ISNARD analysed the various doctrines in the matter of execution, offering elements of comparative law and several comparative studies on collection in the member states of the European Union. Me ISNARD then briefly outlined the international judicial institutions and offered some information on the prospect of the creation of a judicial European area with the hypothesis of the possible membership of the Czech Republic in the European Union in the near future.

He pointed out the importance of the integration of this country into the European Union to actively move closer to the European and international organisations and encouraged the future Czech judicial officers to join their numerous European colleagues within the Union Internationale.

The answer now depends on the Czech legislator.



BRATISLAVA : Réception à la Faculté de Droit



A droite, le vice-Doyen de la Faculté et des confrères slovaques

At right, the Deputy Dean of Faculty and slovak colleagues

La faculté de droit de l'université COMENIUS de Bratislava est l'une des plus prestigieuses et des plus appréciées de l'ancien état fédéral de Tchécoslovaquie. Elle commémore cette année son 80e anniversaire.

Des hommes politiques parmi les plus en vue du nouvel Etat (*la République Slovaque est née de la scission en 1992 de l'état fédéral de Tchécoslovaquie*), des universitaires éminents, avocats, fonctionnaires de haut grade, huissiers de justice, ... sont issus de cette grande institution.

Après la création de la profession en Slovaquie, la Chambre Nationale des Huissiers de Justice et la faculté de droit ont opéré un rapprochement mutuel en scellant un accord commun de coopération. La faculté de droit a considéré la création de la profession libérale d'huissier de justice comme un facteur déterminant en faveur de la protection des droits des citoyens. Ainsi, depuis trois ans, s'opère une fructueuse coopération entre la faculté de droit et la Chambre Nationale, qui s'est traduite par un certain nombre de dispositions :

- Coopération en matière de formation des huissiers de justice avec la création d'un magistère de droit ;
- Elévation du vice-président de la Chambre Nationale au rang de membre du collège de la faculté.

Associé à l'organisation du colloque international des 2 et 3 décembre dernier, la faculté de droit a tenu à recevoir la délégation de l'Union Internationale dans l'enceinte de l'Université. Les locaux de la faculté sont tout à fait exceptionnels, notamment l'immense salle réservée aux manifestations solennelles dont l'architecture est empreinte d'une grande majesté.





M. le doyen Mosmir MAMOJKA, ayant à ses côtés le Professeur Vladimir CECOT, vice-doyen, a exprimé sa vive satisfaction pour la qualité des relations entretenues avec la Chambre des Huisiers de Justice et s'est déclaré honoré par la visite de la délégation de l'Union Internationale.

La faculté de droit accueille 2.200 étudiants et s'enorgueillit d'avoir compté parmi ses étudiants quelques ministres en activité.

Le magistère concernant les huissiers de justice porte sur une durée d'études de trois ans et permet ensuite aux impétrants qui remplissent les obligations statutaires de devenir huissier de justice.

M. le doyen Mosmir MAMOJKA indiquait que, selon lui, la faculté de droit devait concevoir son rôle à différents niveaux en ayant pour principe – dans le cadre d'une étroite coopération avec les professionnels – de favoriser l'insertion des étudiants dans la vie active, une opinion dont se félicitait le Président de l'Union Internationale, Me Jacques ISNARD, qui, précisément, mettait en exergue les difficultés rencontrées par les juristes dans de nombreux pays pour accéder à un emploi.

A l'issue de la réception, le doyen Mosmir MAMOJKA devait remettre au Président de l'Union Internationale la médaille et le diplôme de la faculté de droit.

BRATISLAVA : *Réception at the law faculty*



Left to right : the new President Jonata JAN, Mr Mosmir MAMOJKA, Dean, and Maître Jacques ISNARD

De gauche à droite : le nouveau Président Jonata JAN, M. Mosmir MAMOJKA, Doyen, et Me Jacques ISNARD

The Faculty of Law at the COMENIUS University in Bratislava is one of the most prestigious and esteemed in the former federal state of Czechoslovakia. It is now commemorating its 80th anniversary.

Prominent politicians in the new state (*The Republic of Slovakia was created at the 1992 scission of the federal state of Czechoslovakia.*), eminent university dignitaries, lawyers, high level public administrators, judiciary officers, ... these are some of the graduates of this noble institution.

After the creation of the profession in Slovakia, the National





Left to right : Maître ISNARD, Mrs SOBOLOWSKA, Minister of Justice of Slovakia, and Mr AGH, Slovak Judiciary Officer

De gauche à droite : Me ISNARD, Mme SOBOLOWSKA Ministère de la Justice Slovaque, et M. AGH, huissier de justice Slovaque

Chamber of Judiciary Officers and the Faculty of Law established mutual ties by sealing a common co-operative agreement. The Faculty of Law looked upon the creation of the liberal profession of Judiciary Officers as a determinant factor favouring the protection of civil rights. Thus, for 3 years now, a fruitful collaboration between the Faculty of Law and the National Chamber has been in effect, active in a number of areas :

- co-operation in the training of judiciary officers with the formation of a department for legal studies in that area ;

- appointment of the vice-president of the National Chamber to the rank of member of the College of the Faculty.

Associated with the organisation of the international symposium of December 2 and 3 past, the Faculty of Law insisted on welcoming the delegation of the International Union within the bosom of the University itself. The Faculty's premises are quite outstanding, especially the huge main hall reserved for official events, with its architecture that bears witness to its majestic past.

Dean Mosmir MAMOJKA, flanked by the presence of deputy-

dean and professor Vladimir CECOT, expressed his great satisfaction on the nature of relations maintained with the National Chamber of Judiciary Officers and declared himself honoured by the visit of the delegation of the International Union.

The Faculty of Law enrolls 2.200 students and prides itself on having counted, amongst its graduates, a number of state ministers active in office.

The department of legal studies for students aspiring to the profession of judiciary officer offers courses lasting 3 years. On completion, candidates that have obtained the statutory qualifications are entitled to become members of the profession of judiciary officers.

Dean Mosmir MAMOJKA expressed his view that the Faculty of Law needed to conceive of its role on different levels, keeping as its principle - in the context of close co-operation with the profession - the introduction of students into the world of active employment. This opinion was greatly seconded by the president of the International Union, Mr Jacques ISNARD, who underlined specifically the problems experienced by jurists in many countries in securing employment.

At the close of the reception, Dean Mosmir MAMOJKA awarded the president of the International Union with the medal and degree of the Faculty of Law.





UNION INTERNATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE ET OFFICIERS JUDICIAIRES

INTERNATIONAL UNION OF JUDICIAL OFFICERS

42, RUE DE DOUAI - 75009 PARIS - TÉL. 33 1 49 70 12 87 - FAX 33 1 40 16 99 35

e.mail : uihj@huissier-justice.fr

BUREAU EXECUTIF 1997 - 2000

Président	Jacques ISNARD	France
1ère Vice Président	Marie-Thérèse CAUPAIN	Belgique
Secrétaire	Dominique HECTOR	France
Trésorier	Jean CHRISTIN	Suisse
Trésorier adjoint	Léo NETTEN	Pays-Bas
Membres	Luc CLAES	Belgique
	Ghislain BROUHOT	France

Secrétaire Général

René DUPERRAY (F)

Secrétaires permanents

Pour l'Amérique du Nord :

André MATHIEU

511, Place d'Armes Suite 8 -H2Y- 2W7 • MONTREAL (Québec) Canada
Tél. 15 149 823 154 - Fax : G 15 149 823 168 - WWW.PAQUETTE.CA.QC

Pour les pays scandinaves et l'Europe du Nord :

Nicola HESSLEN

kronofogdemyndigheten - S 405 16 GOTEBOURG
Tél. 46 31 63 42 41 - Fax 46 31 63 42 91

Pour les pays Anglo-saxons :

Alexander WALKER

19 Royal Exchange Square • GLASGOW G1 3AB
Tél. 44 412 488 224 - FAX : 44 412 217 944

Pour les pays d'Afrique :

Yacine SENE

88, rue Félix Faure BP 127 • DAKAR - SENEGAL
Tél. 221 821 33 17 - Fax 221 822 83 42

Délégations permanentes

Pour l'Afrique Australe :

Me C.J.V.D.L. FOURIE

121, St Georges Str • SIMON'S TOWN
Tél. : 021 862 435

Pour les Caraïbes :

Me Jacky SIZAM Immeuble Diligenti - appt. 12

Rue José Marti (Rex) • 97110 LA GUADELOUPE
Tél. 05 90 82 85 50 - Fax 05 90 82 51 97

Membres Fondateurs	Membres Adhérents	Membres Observateurs	Membres Cooptés	Accord de coopération et missions d'expertise
*Belgique	*Afrique du Sud	*Hongrie		
	*Algérie	*Ile Maurice	Danemark	
*France	Allemagne	*Irlande	Finlande	Viet-nam
	Autriche	*Madagascar		
*Grèce	*Bénin	*Mali	*Haïti	
	*Burkina Faso	*Maroc		Cuba
Italie	*Cameroun	*Niger	Louisiane	NAPPS - USA
	*Canada	*Pologne		
*Luxembourg	*Côte d'Ivoire	*Sénégal	Norvège	Lettonie
	*Congo	*Slovaquie		
*Pays-Bas	*Ecosse	Suède	République de Russie	
	*Gabon	*Togo		Brésil
*Suisse		*Tunisie	Roumanie	

* Pays exerçant la profession sous la forme libérale

Liste établie au Congrès de Stockholm - Juin 1997

Conseil Permanent de l'UIHJ



PARIS23**et**24**Novembre**2000